

de des estats généraux assemblez feront les corps auquel
presidera S. A. de laquelle assemblee se traitera
de toutes choses qui auient auant que se traitent
par ailleurs au conseil d'estat

7
Et outre sera requis que n'est d'autres deputez
quelque bourgeois qui seront choisis par les magistrats
colleues de représenter a bruxelles les estats assemblez
de Calotte assemblee, insy que ce que les premiers
ont a dire d'une autre ordie

8
Quant au fait des finances, l'ordre a S. A. de
leur quanton de Calotte assemblee soient deputez, ainsi
deux bourgeois d'ailleurs qui assisteront ainsi n'est que
a presider en son le maniere de par provision sans dire
plus

9
Quant deux deputez de plus soient choisis
le plus promptement que faire se pourra se transporter
vers l'assemblee qui est a bruxelles pour leur faire etaler
ceque desirer en ce autre le ministere, quil y a de notable
ordie, a toutes choses tant pour le conseil d'estat que
pour le conseil de la guerre

10
Et pour la principale necessite qui est en ce que l'on ordie
soit mis au fait de la guerre pour pourvoir a l'entretien
des gens de guerre, pour pourvoir les villes sans que
l'ordonne ne puisse aucune chose de l'ordonne, l'ordonne
mettre en avant quelque ordie de notable quelque somme
notable pour se mettre en avant comme de l'ordie de l'ordonne
ou d'ailleurs, et par ce moyen paider tant de gens de pied
que de cheval

11
Et d'ailleurs que Calotte l'ordonne pourvoir n'est a grand
point, ainsi de l'ordonne de l'ordonne de l'ordonne

de paise promptement d'icy mois aux gens de guerre, &
acquitter les mois de gendarmes, & un de la part de
Rijnders mit l'indes, & par mesme moies
d'indes aux gens de guerre de mois & mois.